

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Mulcol® Multifoam 2K Composant A (La composante B se trouve aux pages 9 à 16)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial Mulcol® Multifoam 2K
Mousse de protection contre l'incendie à 2 composants

UFI A300-909J-S001-CUG9

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale Composé de polyol pour la production de polyuréthane.
Réservé à un usage professionnel.

Une formation adéquate est requise avant utilisation (restriction REACH 74).

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise Mulcol International
Promenade 75
5401 GM Uden
Pays-Bas
Téléphone +31 (0)118-726140
Courriel info@mulcol.com
Site internet www.mulcol.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'information toxicologique de contact d'urgence, tél. d'urgence 112 ou 999.

Pour des informations non urgentes sur les poisons, Royaume-Uni : National Poisons Information Service [0344 892 0111](tel:03448920111) (pour les professionnels de la santé uniquement)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Carc. 2; H351 Suspecté de causer le cancer.

Réimpr. 2 ; H361f Suspecté d'endommager la fertilité.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (CLP)



Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

N° H351 Suspecté de causer le cancer.

N° H361f Suspecté de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence :

P201 Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

P280 Portez des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.

P308+P313 En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des conseils ou des soins médicaux.

P501 Jetez le contenu ou le contenant dans un point de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Étiquetage spécial :

Contient de la mélamine

2.3 Autres dangers

Danger particulier de glissade par fuite/déversement de produit.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange à base de polyétherpolyol.

Ingrédients dangereux :

Ingrédient	Désignation	Contenu	Classification
N° CE 203-615-4 NCA 108-78-1	Mélamine (SVHC)	< 10 %	Carc. 2; N° H351. Réimpr. 2 ; H361f. STOT RE 2 ; N° H373.

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

Informations complémentaires : Contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui sont incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : Mélamine (niveau de préoccupation équivalent ayant des effets graves probables sur la santé humaine (article 57(f) - santé humaine) ; Niveau de préoccupation équivalent ayant des effets graves probables sur l'environnement (article 57, point f) - environnement)) Contient de l'hydroxyde d'aluminium, du pentaérythritol, du trioxyde de difer. Les limites maximales d'exposition sur le lieu de travail sont, le cas échéant, énumérées à l'article 8.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales : Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, emmenez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Consultez un médecin si les problèmes persistent.

Suite à un contact avec la peau : Nettoyez immédiatement à l'eau et au savon et, si possible, appliquez une quantité généreuse de polyéthylène glycol 400. En cas de réactions cutanées, consultez un médecin.

Après contact visuel : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières à part. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. En cas de troubles ou symptômes persistants, consulter un ophtalmologiste.

Après avoir avalé : Rincez-vous immédiatement la bouche et buvez beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à un personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consultez un médecin.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Le produit provoque une irritation des voies respiratoires et peut éventuellement augmenter la sensibilité de la peau et des voies respiratoires. Le traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement bronchique est principalement symptomatique. En fonction de l'échelle d'exposition, ainsi que des maux et des douleurs qui en résultent, des soins médicaux à long terme peuvent être nécessaires.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent extincteur

Agent extincteur approprié :

Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone.

En cas d'incendies plus importants : jet d'eau.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau complet.

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Peut former des gaz et des vapeurs dangereux en cas d'incendie.

De plus, il peut se développer : des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour protéger la peau et les yeux.

Informations complémentaires :

L'échauffement provoque une montée en pression avec risque d'éclatement.

Refroidissez les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée et, si possible, retirez-les de la zone dangereuse.

Évacuez les personnes non impliquées au près.

Ne laissez pas l'eau utilisée pour éteindre le feu pénétrer dans les drains, le sol ou les cours d'eau.

Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation des autorités locales.

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez l'exposition. Ne pas respirer la brume/vapeur/spray. Évitez tout contact avec la substance.

Si possible, éliminez les fuites. Assurer une ventilation adéquate.

Portez un équipement de protection approprié. Éloignez les personnes non protégées.

Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les plans d'eau ou les drains.

Le cas échéant, informez les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Reprendre mécaniquement, en le plaçant dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyage final.

Informations complémentaires : Danger particulier de glissade en cas de fuite/déversement de produit.

6.4 Renvoi à d'autres articles

Reportez-vous en outre aux chapitres 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Conseils pour une manipulation en toute sécurité :

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Fournir une ventilation adéquate et une évacuation locale au besoin.
Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez un équipement de protection approprié.
Ne pas respirer la brume/vapeur/spray. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant réutiliser. Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-œil prêt sur le lieu de travail.
Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation.

Précautions contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'abri de la chaleur.

Lors de la manipulation de grandes quantités, prenez des mesures de précaution contre la charge électrostatique.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences pour les entrepôts et les conteneurs :

Conservez les récipients bien fermés et à une température comprise entre 5 °C et 30 °C. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Gardez le récipient au sec. Protéger de l'humidité et de l'eau. Protéger de l'humidité et de l'eau.

Ne laissez pas le produit pénétrer dans le sol.

Conseils sur le rangement des articulations :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Plus de détails :

Soyez prudent lorsque vous ouvrez des récipients sous pression.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Respectez les instructions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Informations complémentaires :

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'évacuation dans la zone de travail.

Équipement de protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire :

dépassés.

Une protection respiratoire doit être portée chaque fois que les niveaux de WEL ont été

Utilisez un filtre combiné de type A2-P2 selon la norme EN 14387.

Protection des mains :

gants de protection selon EN 374

Respectez les instructions du fabricant du gant concernant la pénétrabilité et le temps de percée.

Protection des yeux :

Lunettes étanches selon la norme EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Évitez l'exposition - obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

Évitez tout contact avec la substance. Ne respirez pas les poussières ou les brouillards.

Le lieu de travail doit être équipé d'une douche et d'un appareil de rinçage des yeux.

Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail.

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique à 20 °C et 101,3 kPa :	liquide
Couleur:	brun rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
Valeur du pH	8.3
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non déterminé
Plage du point d'éclair/du point d'éclair	sans objet
Inflammabilité	Non déterminé
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion	LIE (limite inférieure d'explosion) : sans objet UEL (Upper Explosive Limit) : non applicable
Tension de vapeur	à 25 °C : $\leq 0,00001$ kPa
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	environ 1,3 g/mL
Hydrosolubilité	pratiquement insoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé
Décomposition thermique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	non pertinent

9.2 Autres informations

Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Caractéristiques oxydantes :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	sans objet
Masse volumique apparente :	sans objet
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Reportez-vous à la sous-section « Possibilité de réactions dangereuses ».

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la contamination par l'humidité. Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.
Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition lorsqu'il est utilisé correctement.

Décomposition thermique :

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques :

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Les instructions sont dérivées des propriétés des composants individuels. Pas de toxicologie
Les données sont disponibles pour le produit en tant que tel.

Toxicité aiguë (orale) : Manque de données.
Toxicité aiguë (cutanée) : Manque de données.
Toxicité aiguë (inhalative) : Manque de données.
Corrosion/irritation cutanée : Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation : Manque de données.
Sensibilisation aux voies respiratoires : Manque de données.
Sensibilisation cutanée : Manque de données.
Mutagénicité/génotoxicité des cellules germinales : Manque de données.
Cancérogénicité : Carc. 2; H351 = Suspecté de causer le cancer.
Toxicité pour la reproduction : Repr. 2 ; H361f = Suspecté de nuire à la fertilité.
Effets sur ou via la lactation : Manque de données.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Manque de données.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Manque de données.
Risque d'aspiration : Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune donnée disponible
Autres informations : Aucune donnée disponible

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Plus de détails : Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Plus de détails :

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets indésirables

Informations générales :

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les plans d'eau ou les drains.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Numéro clé des déchets : 08 04 09* = Déchets d'adhésifs et de produits d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

* = Des preuves d'élimination doivent être fournies.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Recommandation: Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Emballages contaminés

Numéro clé des déchets :

15 01 02 = Emballages en plastique

Recommandation:

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.2 Désignation officielle de transport ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Non restreint.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.5 Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement :

La substance/le mélange n'est pas environnemental

dangereux selon les critères de l'ONU

Règlement type.

Polluant marin :

Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de marchandise dangereuse au sens de ces réglementations de transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Règlements et lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou un mélange

Réglementations nationales - États membres de la CE

Autres réglementations, limitations et exigences légales : Restriction d'utilisation selon l'annexe XVII, n° : 3, 75

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Pour ce mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Plus d'informations

Libellé des phrases H des paragraphes 2 et 3 :

H351 = Suspecté de causer le cancer.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

H361f = Suspecté de nuire à la fertilité.

H373 = Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Date de la première version : 01-2017
Date de révision : 05.2026
Versions antérieures : 3.0
Raison du changement : Révision générale

Fiche technique du service émetteur

Personne de contact : voir section 1 : Service responsable des informations

Abréviations et acronymes :

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS : Normes australiennes/Normes néo-zélandaises

Carc. : Cancérogénicité

CAS : Chemical Abstracts Service

CFR : Code des règlements fédéraux

CLP : Classification, étiquetage et emballage

DMEL : Niveau d'effet minimal dérivé

DNEL : Niveau dérivé sans effet

CE : Communauté européenne

FR : Norme européenne

EQ : Quantités exceptées

UE : Union européenne

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Association du transport aérien international – Réglementation sur les marchandises dangereuses

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

LIE : Limite inférieure d'explosion

MARPOL : Pollution maritime : La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

CESE : Concentration estimée sans effet

REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Repr. : Toxicité pour la reproduction

RID : Réglementation relative au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT RE : Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

SVHC : Substance extrêmement préoccupante

TLV : Valeur limite de seuil

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

WEL : Limite d'exposition sur le lieu de travail

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire le produit à des fins de prescriptions en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement.

Il ne doit pas être interprété comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Mulcol® Multifoam 2K Composant B (La composante A se trouve aux pages 1 à 8 de la présente FDS)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial Mulcol® Multifoam 2K
Mousse de protection contre l'incendie à 2 composants

UFI Q600-S0YY-200J-062C

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale Composant di-/poly-isocyanate pour produire des polyuréthanes.
Réservé à un usage professionnel.

Une formation adéquate est requise avant utilisation (restriction REACH 74).

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise Mulcol International
Promenade 75
5401 GM Uden
Pays-Bas
Téléphone +31 (0)118-726140
Courriel info@mulcol.com
Site internet www.mulcol.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'information toxicologique de contact d'urgence, tél. d'urgence 112 ou 999.

Pour des informations non urgentes sur les poisons, Royaume-Uni : National Poisons Information Service [0344 892 0111](tel:03448920111) (pour les professionnels de la santé uniquement)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Tox. aiguë. 4; N° H332	Nocif en cas d'inhalation.
Irritation cutanée. 2; N° H315	Provoque une irritation de la peau.
Irritation oculaire. 2; N° H319	Provoque une grave irritation des yeux.
S. S. S. 1; N° H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
Sens de la peau 1; N° H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Carc. 2; N° H351	Suspecté de causer le cancer.
STOT SE 3; N° H335	Peut provoquer une irritation respiratoire.
STOT RE 2; N° H373	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (CLP)

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0



Mot d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

N° H315	Provoque une irritation de la peau.
N° H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
N° H319	Provoque une grave irritation des yeux.
N° H332	Nocif en cas d'inhalation.
N° H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
N° H335	Peut provoquer une irritation respiratoire.
N° H351	Suspecté de causer le cancer.
N° H373	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence :

P201	Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne respirez pas les poussières ou les brouillards.
P280	Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection ou une protection faciale.
P284	En cas de ventilation insuffisante, portez une protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air libre et la maintenir à l'aise pour respirer.
P308+P313	En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des conseils ou des soins médicaux.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

Étiquetage spécial :

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du 4,4'-diphénylméthane disocyanate (isomères, homologues). À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est exigée avant une utilisation industrielle ou professionnelle.
--------	--

2.3 Autres dangers

Les personnes ayant une respiration hypersensible (par exemple, l'asthme, la bronchite chronique) ne sont pas autorisées à utiliser le produit en raison des règles de sécurité.

Les vapeurs et les aérosols sont les principaux dangers pour les voies respiratoires.

Les symptômes respiratoires peuvent encore survenir plusieurs heures après une surexposition.

Danger particulier de glissade par fuite/déversement de produit.

Propriétés perturbatrices endocriniennes, résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB de l'annexe XIII de REACH.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Caractérisation chimique : 4,4'-disocyanate de diphénylméthane (isomères, homologues) env. 100%

Numéro CAS : 9016-87-9

Numéro CE : 618-498-9

Informations complémentaires : Contient du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (CAS 101-68-8).

Les limites maximales d'exposition sur le lieu de travail sont, le cas échéant, énumérées à l'article 8.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales : Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.
Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

En cas d'inhalation :	Déplacer la victime à l'air frais ; Si nécessaire, prévoyez une respiration artificielle ou de l'oxygène. Ne pas permettre à la victime de se refroidir. Gardez la victime au chaud. Gardez la victime calme et consultez immédiatement un médecin. Si la victime risque de perdre connaissance, positionnez-vous et transportez-vous sur le côté.
En cas de contact avec la peau :	Nettoyez immédiatement à l'eau et au savon et, si possible, appliquez une quantité généreuse de polyéthylène glycol 400. En cas de réactions cutanées, consultez un médecin.
Après contact visuel :	Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Ensuite, consultez immédiatement un ophtalmologiste.
Après avoir avalé :	Rincez-vous immédiatement la bouche et buvez beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consultez un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Provoque une grave irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou

difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut causer des dommages aux organes (voies respiratoires) en cas d'exposition prolongée ou répétée (inhalation). Peut provoquer une irritation respiratoire.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Le produit provoque une irritation des voies respiratoires et peut éventuellement augmenter la sensibilité de la peau et des voies respiratoires. Le traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement bronchique est principalement symptomatique. En fonction de l'échelle d'exposition, ainsi que des maux et des douleurs par conséquent, des soins médicaux à long terme peuvent être nécessaires.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent extincteur

Agent extincteur approprié :

Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone.

En cas d'incendies plus importants : également brouillard d'eau.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau complet.

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Peut former des gaz et des vapeurs dangereux en cas d'incendie.

De plus, il peut se développer : Vapeurs d'isocyanates, traces de cyanure d'hydrogène, vapeurs d'azote, monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires :

L'échauffement provoque une montée en pression avec risque d'éclatement.

Refroidissez les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée et, si possible, retirez-les de la zone dangereuse.

Évacuez les personnes non impliquées au près.

Ne laissez pas l'eau utilisée pour éteindre le feu pénétrer dans les drains, le sol ou les cours d'eau.

Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations des autorités locales.

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez l'exposition. Ne pas respirer les vapeurs et les pulvérisations. Évitez tout contact avec la substance.

Si possible, éliminez les fuites. Assurer une ventilation adéquate.

Portez un équipement de protection approprié. Éloignez les personnes non protégées.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les drains.

Le cas échéant, informez les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Reprendre mécaniquement, en le plaçant dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyage final.

Informations complémentaires : Danger particulier de glissade en cas de fuite/déversement de produit.

6.4 Renvoi à d'autres articles

Reportez-vous en outre aux chapitres 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Conseils pour une manipulation en toute sécurité :

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

Fournir une ventilation adéquate et une évacuation locale au besoin.

Le flux d'air doit s'éloigner des personnes.

L'efficacité des installations doit être vérifiée à intervalles réguliers.

Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez un équipement de protection approprié.

Ne pas respirer les vapeurs et les pulvérisations.

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation.

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-œil prêt sur le lieu de travail.

Précautions contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'abri de la chaleur.

Lors de la manipulation de grandes quantités, prendre des mesures de précaution contre l'électrostatique

Charge.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences pour les entrepôts et les conteneurs :

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez le récipient au sec.

température de stockage : < 15 °C

Protéger de l'humidité et de l'eau.

Ne laissez pas le produit pénétrer dans le sol.

Conseils sur le rangement des articulations :

Tenir à l'écart de : Eau, acides, alcalis, amines, alcools.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Plus de détails :

Soyez prudent lorsque vous ouvrez des récipients sous pression.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Respectez les instructions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle – Royaume-Uni :

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Substance	N° CAS / N° CE	Limite d'exposition professionnelle
Diisocyanate de diphenylméthane polymérique, MDI polymérique	9016-87-9 / 618-498-9	-

Informations complémentaires :

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle **au Royaume-Uni**.

Produit durci : Pour l'usinage mécanique : Respecter les valeurs limites professionnelles pour la poussière.

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'évacuation dans la zone de travail.

Équipement de protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire :

été dépassés.

Une protection respiratoire doit être portée chaque fois que les niveaux de WEL ont

Utilisez un filtre combiné de type A2-P2 selon la norme EN 14387.

gants de protection selon EN 374

Matériau du gant :

Caoutchouc nitrile - NBR, 0,4 mm

Caoutchouc butyle (caoutchouc butyle) - IIR, 0,7 mm

Caoutchouc chloroprène - CR, 0,5 mm

polychlorure de vinyle - PVC, 0,7 mm

Temps de percée : > 480 min

Respectez les instructions du fabricant du gant concernant la pénétrabilité et le temps de percée.

Protection des yeux:

Lunettes étanches selon la norme EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Portez un équipement de protection approprié. Ne pas respirer les vapeurs et les pulvérisations.

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation.

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-œil prêt sur le lieu de travail.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir « 6.2 Précautions environnementales ».

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique à 20 °C et 101,3 kPa :

liquide

Couleur:

brun rouge

Odeur:

terreux, moisi

Seuil d'odeur :

Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :

330 °C (1,013 mbar)

Inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Aucune donnée disponible

Plage du point d'éclair/du point d'éclair :

204 °C

Température d'auto-inflammation :

> 600 °C

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

pH:

Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique :

à 25 °C : 600 - 700 mPa*s (DIN 53018)

Hydrosolubilité:

Réagit avec l'eau

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 25 °C : <= 0,01 Pa
Densité : à 20 °C :	1,24 g/mL
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules :	Sans objet

9.2 Autres informations

Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Caractéristiques oxydantes :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir la sous-section 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec des amines et des alcools.

Le contact avec l'eau libère du dioxyde de carbone.

L'échauffement provoque une montée en pression avec risque d'éclatement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la contamination par l'humidité. Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

10.5 Matériaux incompatibles

Eau, acides, alcalis, amines, alcools

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition lorsqu'il est utilisé correctement.

Décomposition thermique :

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques

CL50 Rat inhalatif : 0,493 mg/L/4 h

Effets toxicologiques : Toxicité aiguë (par voie orale) : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité aiguë (cutanée) : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité aiguë (inhalative) : Tox. aiguë. 4; H332 = Nocif en cas d'inhalation.

Corrosion/irritation cutanée : Irritation cutanée. 2; H315 = Provoque une irritation de la peau.

Dommages/irritations oculaires graves : Irritation oculaire. 2; H319 = Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation aux voies respiratoires : Détective 1 ; H334 = Peut provoquer une allergie ou symptômes d'asthme ou difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Sensibilisation cutanée : Skin Sens. 1 ; H317 = Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité/génotoxicité des cellules germinales : Manque de données.

Cancérogénicité : Carc. 2; H351 = Suspecté de causer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Manque de données.

Effets sur ou via la lactation : Manque de données.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : STOT SE 3 ; H335 = Peut causer

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

irritation respiratoire.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : STOT RE 2 ; H373 = Peut causer

lésions organiques dues à une exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune donnée disponible

Autres informations :

Les personnes ayant une respiration hypersensible (par exemple asthme, bronchite chronique) ne sont pas autorisées d'utiliser le produit en raison des règles de sécurité.

Informations sur le diisocyanate de diphenylméthane (isomères, homologues) :

Une étude à long terme sur des rats pendant deux ans avec des aérosols inhalables produits mécaniquement (diamètre aérodynamique de 95 % sous 5 µm) de MDD polymère (PMDI) et des concentrations de 0,2,

Les doses PMDI de 1,0 et 6,0 mg/m³ ont donné les résultats suivants :

Le groupe d'animaux exposés à la concentration la plus élevée a subi une augmentation

incidence des tumeurs pulmonaires, changements inflammatoires persistants au nez, aux voies respiratoires

et les poumons, et les dépôts jaunâtres dans les voies respiratoires et les poumons.

Les animaux du groupe ayant reçu 1,0 mg/m³ ont présenté une légère irritation et des changements inflammatoires

le nez, les voies respiratoires et les poumons, mais n'a pas développé de tumeurs et/ou de dépôts pulmonaires.

Les animaux du groupe 0,2 mg/m³ n'ont pas ressenti d'irritation : cette concentration a donc été réputé constituer le « niveau sans effet ».

Symptômes:

En cas d'inhalation : Irritation du nez, de la gorge, des poumons.

Maux de tête, sécheresse de la gorge, troubles respiratoires, pression thoracique.

Peut provoquer une sensibilisation par inhalation. Les personnes sensibles peuvent développer des affections et des réactions allergiques avec un certain retard.

En cas d'ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Après un contact avec la peau : En cas de contact prolongé, un bronzage et des effets irritants peuvent survenir.

Après contact avec les yeux : Produit pendant une courte période une faible rougeur et une tuméfaction de la conjonctive ainsi qu'une faiblesse réversible de la cornée.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Informations sur le diisocyanate de diphenylméthane (isomères, homologues) :

Toxicité bactérienne :

CE50 > 100 mg/L/3 h (OCDE 209)

Toxicité des daphnies :

CE50 Daphnies : > 1 000 mg/L/24h (OCDE 202)

Toxicité chronique des daphnies :

CSEO Daphnia magna (cladocère d'eau) > 10 mg/L/21j (OCDE 202)

Toxicité pour les poissons :

CL50 Danio rerio (poisson zèbre) : > 1 000 mg/L/96 h (OCDE 203)

Toxicité des algues :

ErC50 Scenedesmus subspicatus > 1 640 mg/L/72h (OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Plus de détails :

Forme du dioxyde de carbone et se transforme en un sous-produit dur et insoluble (polyurée) au bord de l'eau. Cette réaction est intensifiée par des substances tensioactives (par exemple des savons liquides) ou des solvants solubles dans l'eau. D'après les connaissances actuelles, la polyurée est inerte et ne se décompose pas.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB de l'annexe XIII de REACH.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets indésirables

Référence AOX : Le produit ne contient pas d'halogène lié organiquement (AOX).

Informations générales : Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les plans d'eau ou les drains.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Numéro de clé des déchets : 08 05 01* = Isocyanates des déchets

* = Des preuves d'élimination doivent être fournies.

Recommandation : Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Colis

Numéro de clé des déchets : 15 01 02 = Emballage plastique

Recommandation : Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR : sans objet

Numéro d'identification : 9004

14.2 Désignation officielle de transport ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR : Non restreint

ADN : ID 9004, DIISOCYANATE de DIPHÉNYLMÉTHANE-4,4'-DIISOCYANATE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR : sans objet

ADN : Classe 9, Code : M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR : sans objet

14.5 Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement : la substance/le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement selon les critères de l'ONU
Règlement type.

Polluant marin - IMDG : non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Bateaux de navigation intérieure (ADN)

Étiquette de danger : -

Transport autorisé : T

Équipement nécessaire : PP

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Pas de marchandise dangereuse au sens de ces réglementations de transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales - États membres de la CE

Restrictions d'utilisation : REACH, annexe XVII, n° 74

Étiquetage des emballages d'un contenu <= 125mL



Mot d'avertissement :

Danger

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
 (Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

Mentions de danger :

N° H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
N° H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
N° H351	Suspecté de causer le cancer.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence :

P201	Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.
P261	Évitez de respirer la poussière/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
P280	Portez des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.
P284	En cas de ventilation insuffisante, portez une protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air libre et la maintenir à l'aise pour respirer.
P308+P313	En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des conseils ou des soins médicaux.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres réglementations, limitations et exigences légales : Restriction d'utilisation selon l'annexe XVII, n° : 3, 56, 74, 75

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Pour ce mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Plus d'informations

Date de la première version	: 01-2017
Date de révision	: 05.2026
Versions antérieures	: 3.0
Raison du changement :	Révision générale

Fiche technique du service émetteur

Personne de contact : voir section 1 : Service responsable des informations

Abréviations et acronymes :

Tox. aiguë :	Toxicité aiguë
ADN :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
MARL :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AOX :	Halogènes organiques adsorbables
AS/NZS :	Normes australiennes/normes néo-zélandaises
Carc. :	Cancérogénicité
CAS :	Chemical Abstracts Service
CFR :	Code des règlements fédéraux
CLP :	Classification, étiquetage et emballage
DMEL :	Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL :	Niveau sans effet dérivé
CE :	Communauté européenne
EC50 :	Concentration efficace 50%
EN :	Norme européenne
EQ :	Quantités exceptées

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de publication : 1.2017

Date de révision : 05.2026

Version : 4.0

UE:	Union européenne
Oeil	Irrit. : Irritation oculaire
IATA:	Association internationale du transport aérien
IATA-DGR :	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
Code IBC :	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Concentration létale médiane
MARPOL :	Pollution maritime : la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
CSEO :	Concentration sans effet observé
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP :	Valeur limite d'exposition professionnelle
OSHA:	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
CESE :	Concentration estimée sans effet
ATTEINDRE:	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Respectivement sénateurs :	Sensibilisation aux voies respiratoires
DÉBARRASSER:	Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Irritation de la peau. :	Irritation cutanée
Sens de la peau :	Sensibilisation cutanée
STOT RE :	Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE :	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique
TLV:	Valeur limite de seuil
TRGS :	Règles techniques pour les substances dangereuses
vPvB :	Très persistant et très bioaccumulable
BIEN :	Limite d'exposition en milieu de travail

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire le produit à des fins de prescriptions en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement.

Il ne doit pas être interprété comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.